



## Droit immobilier/contrat de vente agence

Par **toto**, le **07/12/2010 à 14:48**

Bonjour,

Merci pour votre réponse - dans le cas évoqué d'un contrat simple, l'agence qui a proposé un bien au prix du contrat peut-elle exiger la commission prévue par celui-ci - si je peux apporter la preuve d'une offre plus avantageuse par recherche personnelle ?

Par **fabienne034**, le **07/12/2010 à 16:06**

si l'agence ne vend pas elle m<sup>^</sup>me elle n'a droit à rien

pour tout savoir sur la vente immobilière et le compromis de vente

<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>